

SEJOUR A SAINT GILLES CROIX DE VIE

Information préalable



Séjour de randonnée douce

du lundi 11 mai 2020 au vendredi 15 mai 2020

Accès au séjour ;

Séjour accessible aux membres de Binic rando, donc licenciés à la FFRP avec assurance RC.

Nombre de participants :

25 maximum, dans l'ordre des pré-inscriptions avec liste d'attente si le nombre est supérieur.

15 minimum,

Déplacement : voitures personnelles et covoiturage.

Descriptif :

Séjour de randonnée pédestre douce, de cinq jours et quatre nuits à :

Village vacances Port La Vie

16, 18 avenue de Notre Dame

85800 Saint Gilles Croix de Vie

Tél : +33 (0)2 28 10 00 28

Randonnées tous les jours, lundi après-midi, mardi et jeudi, matin et après-midi, vendredi matin ; mercredi, journée à l'île d'Yeu.

Prix : 280 € par personne pour un groupe de plus de 20

310€ par personne pour un groupe de moins de 20.

Supplément chambre seule, 16€ par nuit, par personne.

La prestation comprend :

- Pension complète du dîner du lundi soir au petit déjeuner du vendredi,
- Hébergement : **deux personnes par chambre** avec sanitaires privés,
- Lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni,
- Dîner servi à l'assiette, vin à discrétion,
- Traversée aller-retour vers l'île d'Yeu.

Ne sont pas compris dans le forfait :

- les pique-nique du lundi et du vendredi,
- l'assurance facultative qui sera proposée avec le bulletin d'inscription.
- les voyages aller-retour et les déplacements sur place, basés sur le covoiturage.

Inscriptions :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer par deux pour occuper des logements et à se regrouper par 2 ou 3 pour organiser le covoiturage (aller-retour + déplacements sur place).

Les pré-inscriptions sont ouvertes à réception de ce courrier, et sont enregistrées dès réception (à mon adresse ci-après) d'un chèque de 100€ par personne, à l'ordre de Binic Rando.

Si le nombre de participants est supérieur à 25, une liste d'attente sera ouverte.

Suivant le nombre de personnes inscrites, le séjour peut être annulé (moins de 15), en cas d'annulation, le remboursement du montant de la préinscription sera effectué par l'association.

Si le séjour a bien lieu, un bulletin d'inscription sera envoyé aux préinscrits. L'inscription **ne sera définitive qu'après signature et renvoi du bulletin (en double exemplaires), sous 8 jours**. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte. Au moment de cette inscription, une assurance individuelle facultative vous sera proposée.

Paie ment :

Acompte de 100€ à la préinscription,

Assurance à l'inscription.

Les versements suivants vous seront notifiés dans la fiche d'inscription.

Tous les chèques sont à établir à l'ordre de Binic rando.

Conditions d'annulation

Les conditions d'annulation à titre individuel seront précisées dans le bulletin d'inscription.

Divers :

Une réunion d'information sera organisée au mois d'avril.

Contact pour Binic Rando :

Agnès RIOUAL

2 rue du Pourquoi Pas

22520 BINIC

Tél: 06 70 52 66 16

agnes.rioual@orange.fr